



www.champagne-patrimoinemondial.org

Affaire suivie par : Amandine Crépin
Courriel : a.crepin@audrr.fr

Direction Départementale des Territoires
de la Marne
Service urbanisme
Cellule autorisations et fiscalités de
l'urbanisme
Pôle application du droit des sols
A l'attention de Mme Sandra STEVANCE
40 boulevard Anatole France - CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Reims, le 17 août 2022

Objet : Avis sur PC 051 248 22 D0003 relatif au projet de centrale photovoltaïque de Fère-Champenoise – SA NEOEN

Madame Stevance,

A l'issue de l'analyse des pièces reçues par courrier recommandé le 20/07/2022, nous tenons à vous faire part des remarques de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial après un examen approfondi du sujet.

Comme vous le savez, la proximité immédiate de la zone d'engagement et du Bien appelle à une grande vigilance afin de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et oblige la France à prendre les mesures nécessaires pour respecter les engagements qu'elle a pris afin d'assurer la protection du Bien.

Nous rappelons que **le Bien est complété par une zone d'engagement**, reconnue par l'UNESCO car elle constitue un ensemble avec la zone cœur de par ses caractéristiques patrimoniales, culturelles et paysagères. Cette zone d'engagement bénéficie ainsi d'une attention particulière justifiant des mesures de protection allant au-delà du périmètre des communes de l'aire de production AOC Champagne. Ainsi, l'impact sur cette zone doit être mesuré par le porteur de projet et faire l'objet de mesures adaptées afin de garantir une absence d'impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Nous constatons que :

- Ce projet d'une emprise importante de 41,7 ha s'implante sur des parcelles agricoles au Nord-Est sur le territoire communal de Fère-Champenoise, à proximité de la RD5 et de la RD9. **La zone d'engagement du Bien se trouve éloignée de 2 km, du fait de la présence de la commune viticole de Val-des-Marais** dont le vignoble le plus proche se trouve distant de plus de 8 km (Mont Aimé).
- Nous constatons que **le porteur de projet a entendu prendre en compte la Charte photovoltaïque élaborée par la Mission**. L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) ne mentionne pourtant pas cette référence dans sa bibliographie (bien que la Charte soit annexée à l'EIE). Les préconisations énoncées ont fait l'objet de réflexions attentives par le porteur de projet. En réponse aux propos évoqués en p130 de l'EIE, la Mission insiste sur le fait que l'installation d'une centrale photovoltaïque n'apporte « aucune contribution à l'animation des territoires » (p52 de la Charte photovoltaïque et méthanisation). L'impact sur le paysage local et sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien peut de toute évidence être négatif et nuire à l'activité œnotouristique que le « tourisme industriel » (notamment à visée pédagogique) ne peut être en mesure de compenser.
- **De part ce choix d'implantation et ses caractéristiques techniques (hauteur, recul des installations sur les parcelles ...), le projet semble non impactant dans un paysage en vue éloignée** grâce à la hauteur limitée des installations, à l'exploitation du relief naturel du terrain d'assiette, aux écrans visuels formés par la végétation périphérique existante. En effet, le caractère exogène de l'équipement suppose généralement qu'il soit dissimulé derrière un cordon végétal, pouvant ainsi exploiter, comme il est proposé, des éléments végétaux préexistants sur le site. Par conséquent, l'aménagement des abords de la centrale photovoltaïque implique **la préservation des éléments structurants du paysage environnant** pour chercher faciliter l'intégration paysagère. **La végétation mitoyenne est donc à maintenir, notamment en application des dispositions en vigueur du Plan Local d'Urbanisme de Fère-Champenoise.**

Des **photomontages « avant » et « après-projet » plus nombreux depuis l'aire d'étude éloignée** auraient permis d'explicitier l'absence de perception de la centrale photovoltaïque et ainsi justifier l'absence de plantations végétales linéaires complémentaires voire le non-renforcement de la Trame Verte existante. Rappelons que le Pôle EnR réuni le 16/12/2021 avait recommandé que « les lisières boisées devront absolument [soient] conservées, voire renforcées » et que « les impacts paysagers rest[aient] à préciser avec des photomontages plus détaillés sur certains points de vue. »

En conclusion, en application des compétences qui lui ont été dévolues par l'UNESCO afin de préserver l'authenticité et l'intégrité du Bien, **notre Mission considère que le projet tel que présenté par le**



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

porteur de projet n'aurait pas d'impact sur la VUE du Bien et n'a pas d'autres observations que celles mentionnées ci-avant.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Et nous vous remercions de l'intérêt tout particulier que vous voudrez porter à la position adoptée par la Mission sur ce projet.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice



Amandine CREPIN



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



**Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne**
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial

C/O Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21

Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org